

RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT
DE QUARTIER DURABLE
DEUX CITÉS

Résumé non-technique

Mai 2022

Commune de Forest



PHASE 1 :

Définition et analyse des principaux enjeux
environnementaux

La phase 1 du rapport se compose des parties suivantes :

1. Définition de critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre de critères, quantitatifs ou qualitatifs, ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données précises à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une cohérence au RIE et à la mise en œuvre du programme.

Ces critères sont explicités dans le Document 1 sous forme de « fiches ».

2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (ORG) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, autrement dit, ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela sont prises en compte les données suivantes :

- Les plans internationaux, nationaux et régionaux en vigueur (SDD de l'UE, Directive Natura 2000, Plan Fédéral de développement durable, ...)
- La programmation et les documents sectoriels à l'échelle régionale (RRU, Plan Nature, Good Move...)
- Les plans et règlements locaux des communes correspondants à chaque CQD (Agenda 21, PPAS, schémas directeurs, ...)
- Les évolutions tendanciennes de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse se trouve dans le document 3.

4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont alors compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du Diag	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères
- La 3^{ème} colonne reprend les grandes lignes du diagnostic et de l'alternative 0 appliquées à chacun de ces critères
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Évaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Évaluation positive du critère
	Évaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante :

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes. Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en rouge (si les améliorations sont minimales), en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge. Ce bilan de référence est la « note » de départ de toute l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2.
- La dernière colonne reprend les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent. Il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

Table des matières

DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS	6
DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT ORG)	7
DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0	8
DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE	16

DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS

Les critères analysés sont ici simplement listés. La méthode d'analyse et les sources de données sont détaillées dans le RIE.

Population et logement
Adéquation offre/demande Degré de soutenabilité de la densification Cohésion sociale Salubrité / biens à l'abandon
Emploi / activité économique
Emploi Mixité des fonctions
Cadre de vie
Espaces verts (quantitatif et qualitatif) Alimentation durable Espace public et qualité du cadre de vie Création de repères symboliques et paysage urbain
Equipement
Accueil de l'enfance Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)
Environnement
Cycle de l'eau et maillage bleu Adaptation aux changements climatiques et résilience Faune et flore et maillage vert Sols, sous-sols Pollution de l'air Confort acoustique et vibratoire Energie Ressources
Mobilité
Accessibilité en transports en commun Circulation motorisée Vélo Piétons / PMR Alternatives à l'automobilité

DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT ORG)

Le RIE est construit sur le diagnostic du CQD réalisé par le bureau d'études en charge du CQD. Ce diagnostic partagé sert de base de travail pour l'analyse, il est repris sous forme synthétique et résumé dans le tableau annexé au document 4.

DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents de planification stratégiques pour l'ensemble du quartier des deux cités, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de Forest, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

Les documents de planification

Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Les Deux Cités.

Le PRDD

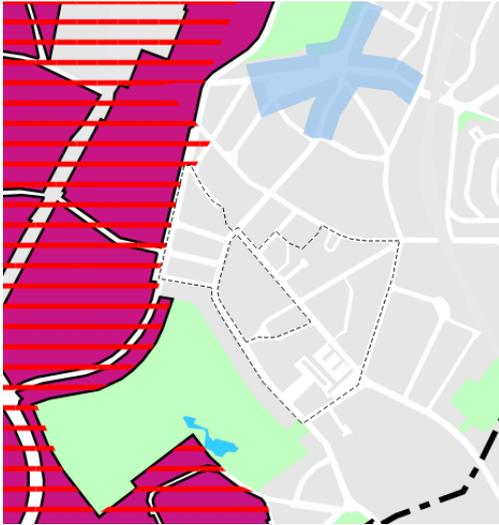
Le périmètre du CQD est situé à proximité du noyau d'identité local de Saint-Denis, considéré comme centre de quartier et centre interquartier (environ 15 minutes à pied).

De plus, il est traversé par une ligne de TC de haute capacité et bordé par plusieurs itinéraires cyclables régionaux et RER vélo le reliant au reste de la région (directions nord, sud, est et ouest). Le périmètre longe par ailleurs le parc du Bempt, par lequel passe la promenade verte et duquel remonte une continuité verte marquant les bords sud et est du périmètre.

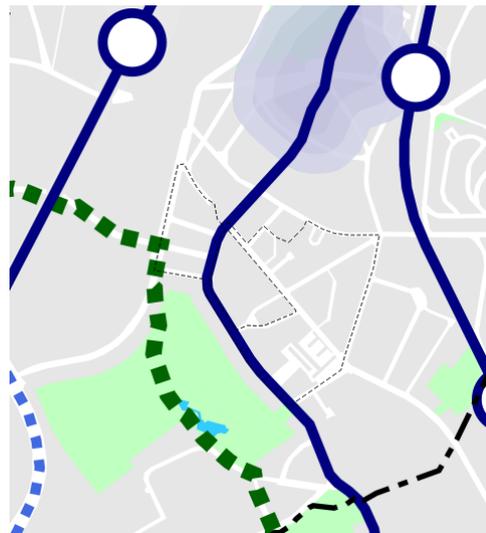
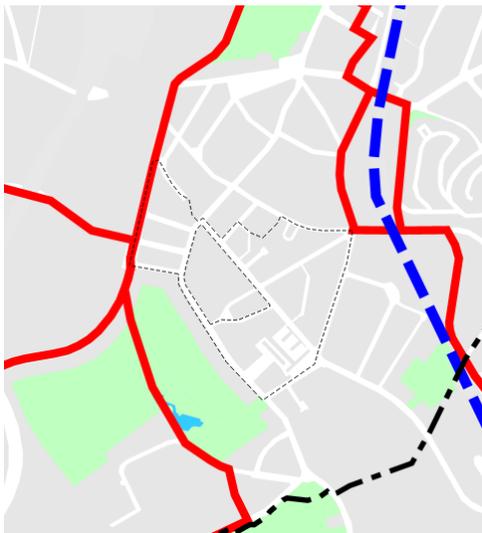
Le pourtour nord-ouest du périmètre jouxte une zone d'industries urbaines (occupée dans les faits par Audi) qui est également située en zone d'économie urbaine stimulée (ZEUS).



PRDD (2018) : carte de l'Armature spatiale et vision pour Bruxelles (point rose et jaune : centre de quartier et interquartier) (à gauche) et carte du Maillage vert et bleu (promenade et continuité verte en vert foncé et clair, respectivement) (à droite)



PRDD (2018) : carte du développement économique pour Bruxelles (Zones d'industries urbaines en rose et Zone d'Economie Urbaine Stimulée en hachuré rouge) (à gauche) et carte du réseau structurant (Réseau de transport en commun de haute capacité: Ligne de TC de haute capacité existante en rouge) (à droite)



PRDD (2018) : carte du réseau cyclable (RER vélo en bleu et ICR en rouge) (à gauche) et carte du projet de ville (lignes TC haute capacité existante en bleu et promenade verte en pointillé vert) (à droite)

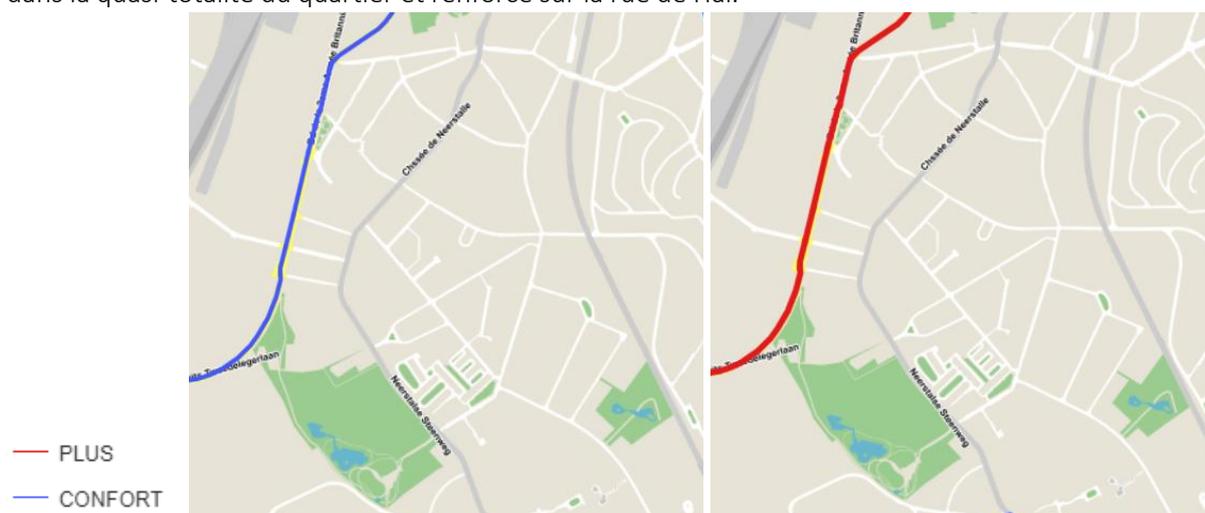
Le PRM « Good Move »

Concernant plus spécifiquement la mobilité, le nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.

Le périmètre est compris dans la maille Neerstalle, qui sera étudiée en 2022.

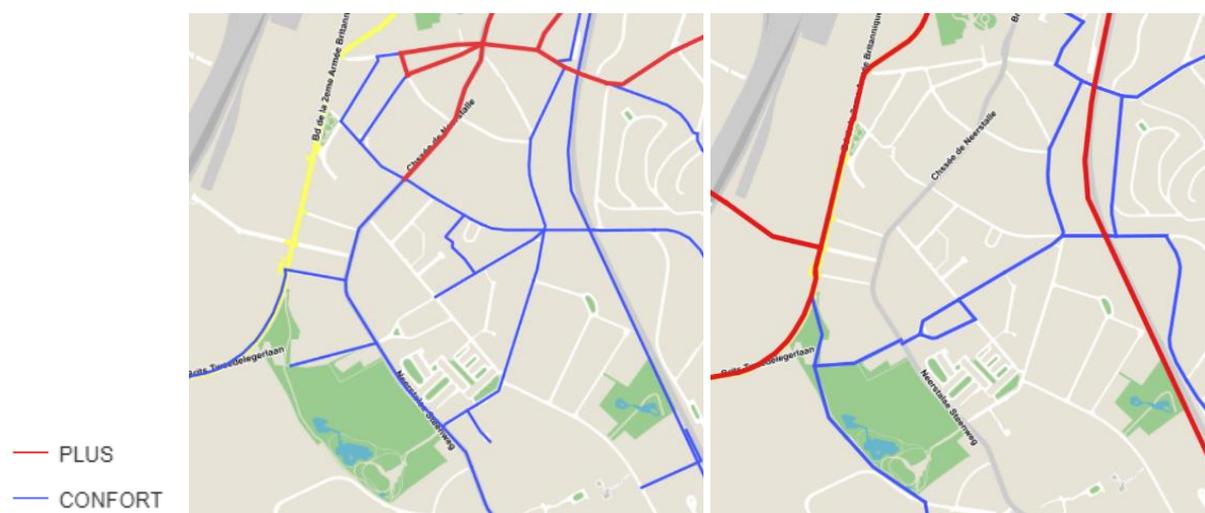
Concernant les **réseaux auto et poids lourds**, l'axe de la rue de Hal (qui est une entrée et sortie majeure du centre-ville), longeant le nord-ouest du périmètre, est une voirie reprise comme Auto Confort, délimitant la maille. Ceci signifie que le trafic de transit devrait être supprimé de manière générale dans l'ensemble du périmètre pour se concentrer sur ce seul axe au nord-ouest considéré comme voirie de CONFORT pour les autos et catégorie PLUS pour les poids lourds. La chaussée de Neerstalle, où on constate un trafic de transit important sera particulièrement impactée par ce déclassement de « voirie interquartier » sous le plan Iris2 (au sud de la rue du Katanga) à « Auto Quartier » sous le plan Good Move. Les avenues du Bempt/Kertsbeek, délimitant le périmètre à l'est, sont également déclassées, de « Collecteur de quartier » à « Auto Quartier ».

Moyennant la mise en œuvre des mesures prévues dans le CLM à venir, le trafic devrait donc être apaisé dans la quasi-totalité du quartier et renforcé sur la rue de Hal.



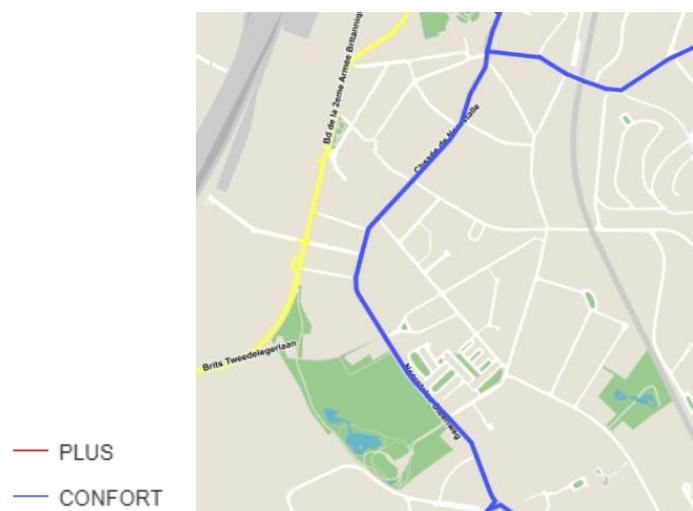
Réseaux auto (gauche) et poids-lourds (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Concernant le **réseau piéton**, un nombre important de rues du périmètre acquièrent un statut « Confort ». Dans le **réseau vélo**, la rue de Hal est considérée comme une voirie Plus, d'autre part le périmètre est traversé par une voirie classée CONFORT (Avenue de Fléron et rues Lumière), qui permet d'un côté de rejoindre la rue de Hal via le Parc du Bempt, et de l'autre côté de rejoindre la ligne de chemin de fer considérée comme Vélo Plus.



Réseau piéton (à gauche) et vélo (à droite) de la SMV (source : Mobigis)

Dans le **réseau de transports en commun**, la Chaussée de Neerstalle est desservie considérée comme un axe Confort (tram).



Réseau TC de la SMV (source : Mobigis)

La volonté du Plan Good Move est donc de mettre en avant les mobilités actives au sein du quartier.

Orientations communales

Plans Communaux

La commune dispose de documents stratégiques ou opérationnels pour son territoire :

- Plan communal de mobilité : un PCM est en cours d'élaboration pour être en accord avec les objectifs régionaux du plan Good Move (à l'enquête publique de novembre 2021 à janvier 2022). Concernant le périmètre du CQD, il est question entre autres de
 - passage de certaines voiries en zone résidentielles
 - entretien et remise en valeur des venelles
- Agenda 21 : la commune a lancé, depuis 2021, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale un programme « Plan Climat » qui vise à adopter une stratégie locale d'actions pour le Climat, mené dans la cadre d'un Programme d'Actions Climat – PAC. Le plan d'action devrait être validé courant 2022.
- Mise en œuvre du maillage pluie : l'eau étant une problématique communale, la Commune s'est engagée dans la réalisation d'aménagements et dispositifs en faveur de la gestion de l'eau de pluie en voirie. Certaines réalisations ont eu lieu ces dernières années dans le quartier : jardin de pluie rues Lumière, massif drainant sous voirie rue du Dries e, bordure du périmètre, jardins de pluie et noues rue du Dries, rue de l'Eau et avenues du Bempt, Kersbeek et Verrerie, sur le site Huileries... les projets suivants sont en cours : reprise des eaux dans le parc du Bempt et renvoi vers la Senne, projet ABY, le square des Blocs Jaunes, chaussée de Neerstalle (par la Région), projet du Tracé de l'eau...

Les évolutions tendancielle

Les grandes évolutions tendancielle prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune de Forest auront impact sur le quartier de Neerstalle.

Projections de population

L'évolution de la population de la commune de Forest augmente faiblement par rapport à celle des autres communes, ces dernières années (moyenne de +2,7 % entre 2015 et 2020).

Bien que la croissance démographique de la commune ait été assez forte (+13,5%) sur la période de 2005 à 2015, on observe une croissance moindre mais régulière, allant de +2,7% pour la période 2015 à 2020 et une projection de +1,2% d'ici 2025.

En parallèle, on observe que la commune de Forest fait l'objet d'une faible baisse du nombre de ménages privés, contrairement à la croissance dont fait l'objet l'ensemble de la région de Bruxelles-Capitale (+7%). En outre, sur la période de 2020 à 2025, il est prévu que cette tendance s'accroisse, avec une évolution de -2,55%, pour atteindre le nombre de 24 946 ménages privés en 2025, selon les projections de l'IBSA.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir dans la commune de Forest est par ailleurs un vieillissement de la population, avec d'une part une augmentation générale de la population senior (plus de 65 ans), et d'autre part une diminution des enfants de 3 à 11 ans. On notera cependant une hausse notable des enfants en bas âge.

	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-29 ans	30-44 ans	45-65 ans	65-79 ans	80 ans et +
2021	2344	2319	4276	3627	8608	14341	13357	5239	2170
	+7,6%	-3,9%	-3,4%	+5,9%	+8,9%	-3,4%	+4,7%	+6,2%	-2,3%
2025	2523	2227	4132	3840	8685	13852	13988	5565	2120
	-1,3%	+0,3%	5,5%	-4,6%	+2,5%	-5%	+3%	+3,4%	+9%
2030	2489	2234	3905	3664	8902	13163	14402	5752	2311
Différence 2021-2030	+6,2%	-3,7%	-8,7%	+1%	+3,4%	-8,2%	+7,8%	+9,8%	+6,5%

Evolution de la population Forestoise par catégorie d'âge à l'horizon 2030 (Source : IBSA, 2021)

La légère augmentation de population, la diminution du nombre de ménage et le vieillissement général de la population projetés pour Forest vont avoir des conséquences sur :

- Le type de logements : besoin de logements plus grands (augmentation de la taille des ménages) et de logements adaptés aux PMR (vieillessement) ;
- La demande en crèche restera un enjeu pour les années à venir.
- La demande en équipement de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées.

Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme.

Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD 2 Cités

Projets en cours / réalisés

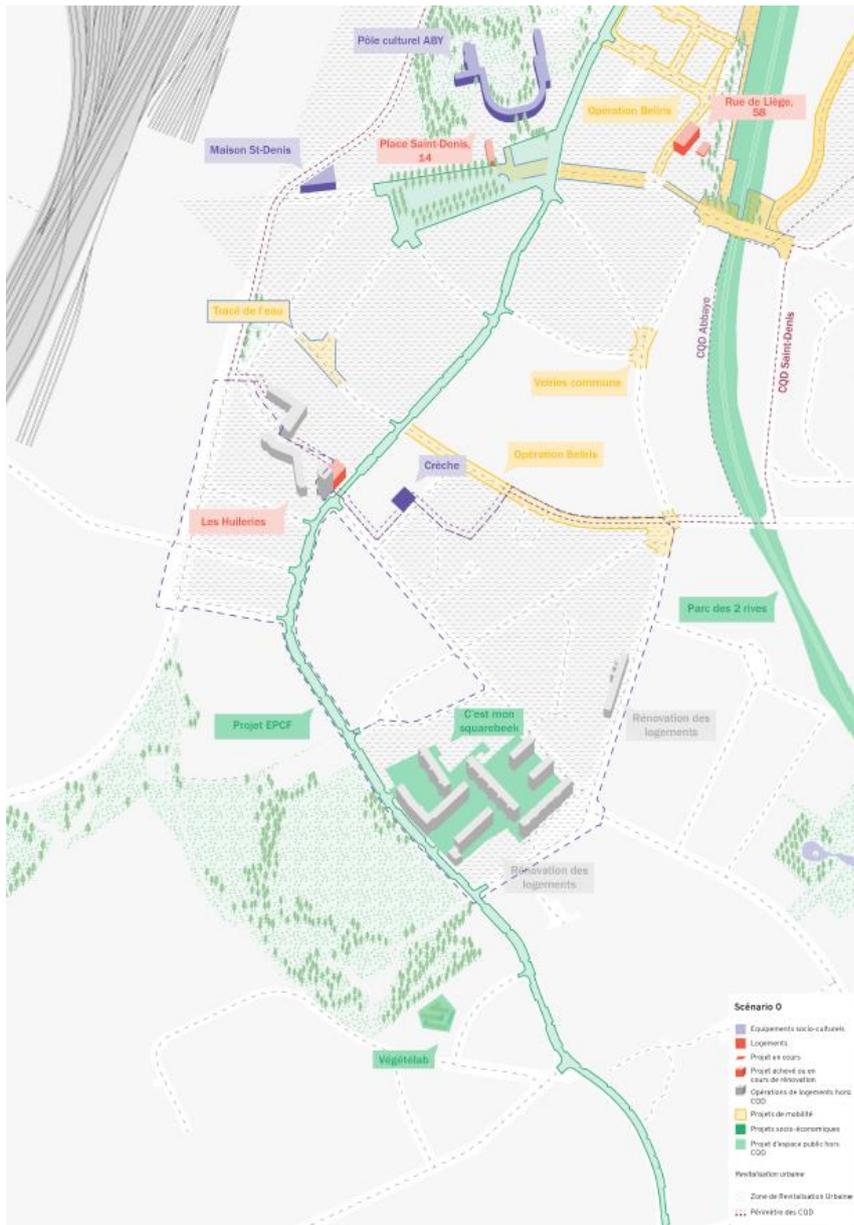
- Espace public :
 - o construction de la maison de l'emploi et d'une crèche de 36 places dans le cadre du CQD Saint-Denis (2006-2010)
- Logements :
 - o Travaux de rénovation des Blocs Jaunes (en cours)
 - o Le projet Huileries initié par la SLRB (2020), compte 35 logements sociaux et 24 logements moyens
 - o Dans le cadre du CQD Saint-Denis (2006-2010) : 25 logements sociaux passifs (11 sur le site des Huileries et 14 rue de Liège)
- Espace public :
 - o Réaménagement de l'Avenue de la Verrerie avec les jardins de pluie
 - o Aménagement du square du Bia Bouquet avec un jardin de pluie
 - o Projet de gestion des eaux par le biais d'aménagements paysagers et rénovation d'espaces publics, appelé « Tracé de l'Eau » (rue de l'eau en bordure nord-ouest du périmètre du CQD) (2021, dernières plantations faites).
 - o réaménagement de plusieurs voiries à savoir la Rue de Barcelone, du Curé, de l'Ancienne Cure, de Liège, la Rue Saint-Denis, des Carburants et la Rue du Texas, l'Avenue de Monte Carlo mais aussi l'Avenue Général Dumonceau Dans le cadre du CQD Saint-Denis (2006-2010)

Opérations projetées

- Mobilité :
 - o Projet d'amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun (renouvellement rails et arrêts STIB) : mai 2022
 - o Projet de réaménagement de la chaussée de Neerstalle : mai 2022 (dont tapis-anti-vibratiles, arbres, élargissement des trottoirs, 26 emplacements vélos, gestion intégrée des eaux de pluie ...)
 - o Projet d'aménagement d'un ICR Avenue Kersbeek, intégré dans le maillage vert
- Équipements :
 - o plaine de jeux sur le square Madelon
 - o un plan guide communal (2025) mis en œuvre pour le développement du maillage jeu : prévoit 5 nouvelles aires de jeux : le jardin Dumonceau-Fléron, la place Dumonceau-Fléron, le jardin des tilleuls dans la cité jardin, Fléron cité jardin, pocket parc rue des Bonnes Mères
 - o projet d'une création de centrale d'achat de produits bio et éventuellement cours de cuisine par le Foyer du Sud, en collab avec PCS du Bempt ;
 - o projet de potagers collectifs (Rue de la Teinturerie) ;
 - o une crèche de 56 places sur la chaussée de Neerstalle/ Rue de la Teinturerie ;
 - o une crèche casco au sein du projet Huileries ;

- 460 m² de commerces dans le cadre du projet Cottage 3
- Logements :
 - Le projet Cottage 3 prévoit l'implantation de 75 unités de logements privés et un local vélo, entrées Chaussée de Neerstalle, îlot central exclu du périmètre du CQD
 - Le projet Verrerie comptera 137 nouveaux logements sociaux,
 - Le projet Urbani est à l'origine de 46 nouveaux logements privés,
 - Le projet Teinturerie prévoit 7 à 8 logements publics,
 - Le projet Dries Libris prévoit 53 logements sociaux
- Espaces publics :
 - Réalisation du Parc des Deux Rives, longeant le chemin de fer entre les gares de Forest-Est et Uccle Stalle, en lien avec le reste des parcs linéaires de la Région (horizon 2025) ;
 - Nouveau pôle culturel ABY (CQD Abbaye, ouverture du Pôle Culturel prévue mi 2025) ;
 - Aménagement du parc du Bempt pour la revalorisation du parc protégé des Trois Fontaines ainsi que du patrimoine naturel du Bempt (réaménagement des berges et d'une zone d'inondation plus étendue, développement de la faune) (permis déposé en juillet 2021)

Il est à noter qu'il existe des appels à projets ouverts pour toute la région, auxquels certaines instances ou associations pourrait répondre dans le futur, comme l'appel à projet relatif à la végétalisation des cours d'écoles (Bruxelles environnement).



Projets en cours (ORG, 2021)

DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Les tableaux des pages suivantes reprennent dans leur troisième colonne une synthèse des éléments spécifiques à chaque critère, et dans leur dernière colonne les enjeux et opportunités pour le territoire.

En résumé de cette analyse plus détaillée, certains enjeux transversaux se dégagent spécifiquement pour le territoire étudié :

- La densité de population est élevée mais le quartier présente une bonne desserte en TC (qui va s'améliorer) et une belle présence d'espaces verts (actuels à et venir aux alentours directs du quartier). L'augmentation de densité qui va être mise en œuvre dans les années à venir avec les projets en cours ou prévus peut ainsi être considérée comme soutenable, mais va renforcer le besoin de développer
 - des logements plus grands (augmentation de la taille des ménages) et varier leurs types (privés, sociaux, moyens, acquisitifs...) pour favoriser une mixité sociale
 - une augmentation de la qualité du cadre de vie (entre autres l'aménagement plus qualitatif des espaces publics) et des conditions confortables pour l'utilisation des modes actifs. L'omniprésence et l'importance du stationnement en voirie, entre autres au sein de la cité des Blocs Jaunes, ne permettent actuellement pas de développer d'espaces publics qualitatifs au sein du quartier, qui pourraient cependant être le berceau d'aménagements impactant positivement de nombreux autres critères (environnement, cohésion sociale...).
 - des équipements qui accompagnent cette augmentation de la population (crèches, maison médicale, lieux pour accueil d'associations à vocation sociale, commerces de proximité, infrastructure de sport accessible à tous, budget pour le développement des associations de cohésion sociale...)
 - un mélange des identités spécifiques des différentes zones du quartier, via par exemple des lieux fédérateurs accueillant tout type de public et d'activités. Le développement des logements à venir ainsi que les nouveaux habitants qui intègreront les Blocs Jaunes rendent optimaux le timing du CQD.
- Les problèmes de mobilité soulevés pour le quartier (vitesse et importance du trafic de transit sur la chaussée de Neerstalle et rue des Soeries, mais également les avenues du Bempt et Kersbeek) impactent également la population locale en termes de sécurité, de pollution de l'air et de bruit, mais également l'efficacité des transports en commun. La chaussée de Neerstalle a été déclassée par le plan Good Move et l'étude du Contrat Local de Mobilité à venir (2022) ainsi que les projets prévus de réaménagement de voirie permettront d'apaiser ces problèmes dans les prochaines années. De nouveau, le timing du CQD est une opportunité pour se joindre au projet de mobilité de la maille pour la mise en œuvre du CLM à venir, tels que le financement d'aménagements mais également sensibilisation en faveur aux modes actifs, vu leur importance dans les réseaux de mobilité projetés : traversées des îlots, sentiment de sécurité, diminution des vitesses, qualité de l'espace public, accessibilité PMR,

services de mobilité, stationnement vélo, sécurisation des abords d'écoles/équipements..., avec des impacts également sur la qualité de l'air et le bruit. L'enjeu est dès lors de faire correspondre les visions et programmations du CLM et du CQD.

- Le pôle Saint-Denis est situé à proximité immédiate du quartier. Etant actuellement déjà très important et au vu de son développement à venir par rapport à de nombreuses thématiques, il semble essentiel de favoriser les liens entre ce dernier et le quartier étudié, qui sont tout à fait complémentaires. Le CQD pourrait dès lors se greffer à des projets tels que le Tracé de l'Eau par exemple pour aider à lier ces deux quartiers.
- Le quartier ne présente actuellement pas de réels espaces verts en son sein. Les réflexions sur l'espace public (supra) devraient permettre le développement de petites poches vertes, à destination des riverains, à rayonnement local, servant en quelque sorte d'extension des habitations (de nombreux logements n'ont pas d'accès à l'extérieur), tout en permettant une désimperméabilisation, un renforcement de la présence végétale, une diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain, un renforcement de la biodiversité, une gestion plus intégrée des eaux, un travail sur la qualité des sols voire même des potentiels d'alimentation.
- Au vu de l'âge du bâti et de l'hétérogénéité du tissu, il semble essentiel de favoriser la rénovation des bâtiments du quartier pour atteindre les standards énergétiques et assurer une qualité suffisante des logements. Les rénovations devraient s'inscrire autant que possible dans des logiques de circularité et de durabilité (recyclage, réemploi, substitution, ...), comme le propose la nouvelle stratégie régionale Révolution

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

5. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont permis d'adapter les fiches projets en fonction.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes. Les remarques et recommandations déjà faites au bureau d'études ont été, d'une part, intégrées dans la dynamique de développement des projets et se trouvent, d'autre part, dans les différentes fiches projets du programme. Les différents détails sont disponibles pour l'administration en charge de la rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges des différents projets.

6. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

- . **Document 5** : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable.
- . **Document 6** : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...).
- . **Document 7** : Analyse environnementale du projet de programme et tableau de synthèse par projet.

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none">- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

7. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet A.1

Cri- tère	Bilan de réf	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre	Incidences	Recommandations	
Cohésion sociale		Un point d'attention concerne les dispositifs / infrastructures et aménagements des espaces publics (en quantité et en qualité, intérieurs et extérieurs) participant à la cohésion sociale, notamment au sein des blocs jaunes : diverses initiatives existent mais elles doivent être consolidées, développées, et doivent pouvoir cibler tous les publics.	Outre la réfection globale de l'espace public de la zone de blocs jaunes qui permettra de créer un espace de vie agréable, le développement d'équipements à destination des riverains et des jeunes améliorera la cohésion sociale dans le quartier. Création de lieux de socialisation pour différents publics (âges, genres) qui faciliteront les rencontres dans l'espace public.	+	Choisir les équipements ludiques à développer de manière cohérente avec les autres plaines du quartier afin d'offrir un panel d'équipement pour tous les âges et tous les genres et répondre au mieux aux besoins. A développer en cohérence avec le maillage jeu développé au niveau régional par Bruxelles Environnement et au niveau plus local développé par la Commune de Forest (politique de la ville) Attention spécifique à l'accessibilité PMR (poussettes...) et au confort des accompagnants (assises, accès...) Mettre à disposition une fontaine d'eau potable extérieure près de la plaine de jeux.

Table des matières

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES	23
DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	26
DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD.....	28

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Les grands principes liés au projet de programme

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres avec citoyennes et acteurs de terrains, de grands objectifs transversaux du CQD ont été développés dans une « Vision ». Ces enjeux transversaux sont les suivants :

- Améliorer l'habitabilité du quartier ;
- Travailler à l'émancipation des publics fragilisés ;
- Développer une vie de quartier animée et mixte.

Chacun de ces enjeux est déclinés en sous-priorités qui sous-tendent et organisent les différentes opérations du programme regroupées en deux catégories :

- **Brique** : des projets de rénovation ou de construction de bâtiments ainsi que le réaménagement des espaces ouverts ;
- **Socio-économique** : des projets sociaux, culturels, ...qui seront menés par des associations, des habitant.e.s et/ou des services publics, pendant les quatre années de mise en œuvre du CQD 2Cités.

À ces enjeux transversaux s'ajoutent des enjeux spatiaux pour lesquels quatre grandes lignes directrices ont été mises en évidence :

- Renforcer la qualité paysagère ;
- Co-construire des identités apaisées et perméables ;
- Tirer parti du tissu bâti existant ;
- Développer des parcours de mobilité confortables et sécurisés.



Projet de programme (ORG, 2022)

Les projets

Logements

Le seul projet concernant le logement est le projet H1 qui prévoit la création de 5 à 6 logements senior/PMR sur une dent creuse (friche communale) pour un total de 675m².

Équipements

Plusieurs équipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des filles/femmes et des nombreuses associations du quartier sont développés :

- Projet A1 : création d'une plaine de jeux ;
- Projet C3 : rénovation d'un rez-de-chaussée pour créer une ressourcerie mise à disposition de diverses activités de quartiers ;
- Projet D1 : création d'un foyer de quartier qui servira d'équipement mixte pour diverses activités ;
- Projet F1 : création d'une nouvelle crèche néerlandophone ;

Espaces publics

Plusieurs opérations du projet de programme concernent spécifiquement la requalification de l'espace public :

- Projet A1 : rénovation de l'ensemble des espaces extérieurs de la zone de blocs jaunes ;
- Projet A2 : rénovation d'un tronçon de l'avenue de la Verrerie ;
- Projet B1 : développement d'une vision d'aménagement pour le parc du Bempt ;

Apaisement du quartier

L'apaisement du quartier passera par plusieurs opérations :

- Projet A2 : rénovation d'un tronçon de l'avenue de la Verrerie ;
- Projet B1 : développement d'une vision d'aménagement pour le parc du Bempt ;

Développement de la nature

Si le CQD ne comporte aucun projet exclusivement dédié au développement de la nature, cette dimension est profondément ancrée transversalement dans l'ensemble du programme (tant dans les opérations brique que socioéconomiques) : pour presque chaque projet, des propositions en lien avec le développement de la nature sont présentes.

Déploiement des associations locales et projets citoyens

Les projets socio-économiques visent au développement d'activités en lien avec la formation et l'emploi, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le genre et l'espace public, l'éducation au milieu/environnement et l'intergénéralité.

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programmes retenus, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	Oui
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Oui
Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	Oui
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone

Schéma de développement commercial - 2008	Non
Stratégie Good Food - 2015	Oui
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Oui
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	Oui
Plan lumière régional	Non
Masterplan Stationnement Vélo - 2021	Oui
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	Oui
Plans communaux	
Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	Non
Agenda 21	Non
Plan action climat forestois	Non (diagnostic en cours d'élaboration)
Plan communal de mobilité (PCM)	Oui
Plans locaux	
Contrat local de mobilité (CLM Neerstalle)	Non (non analysé dans le RIE car le CLM est en cours d'élaboration mais doit être considéré pour la mise en œuvre)

Conclusion

De manière générale, on notera que le CQD s'inscrit de manière cohérente dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Nature et le PRPS.

Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de la gestion de l'eau (une étude spécifique pour établir un plan de gestion coordonné pourrait être pertinente) et de la pollution sonore (plusieurs nouvelles activités et fonctions sont susceptibles d'augmenter les nuisances). Des propositions pour remédier à cet état de fait ont été formulées et intégrées dans les différentes fiches-projets.

On relève également que le projet ne prévoit que peu de nouveaux logements par rapport aux CQD habituels, ce qui est justifié au vu de la nature déjà très résidentielle (pratiquement monofonctionnelle à certains endroits) de la zone.

Enfin, il est important que le CQD s'accorde avec le CLM Neerstalle pour les questions de mobilités dans la zone.

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (requalification de l'espace public comme pilier pour les interventions du CQD, verdurisation, réponse aux problématiques socio-économiques et aux besoins de la jeunesse) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées, et les principales recommandations et les considérations à prendre en compte lors de la phase opérationnelle du CQD sont rappelées.

Les tableaux d'analyse détaillés sont repris en annexe, et les recommandations formulées pour chaque projet sont intégrées dans les fiches projet du programme, pour plus d'opérationnalité.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL des incidences
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Adéquation en logements / offre / demande		O	O	O	O	O	O	O	+	O	O	O	O	O	O	?	?	
Degré de densification / soutenabilité de la		+	+	+	+	+	+	+	O	+	+	+	+	+	+	+	?	
Cohésion sociale		+	O	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
Salubrité / biens à l'abandon		+	O	+	+	+	+	O	O	O	O	O	O	+	O	?	?	

Adéquation offre / demande

Un seul projet vise au développement de logement pour un total de 5 à 6 unités créées. Si cette proportion d'action dédiée à ce critère est faible par rapport aux autres CQD, elle est expliquée par la nature déjà très résidentielle du quartier (appelant plutôt à un rééquilibrage au bénéfice d'autres fonctions). En outre, les logements proposés (pour seniors / PMR) répondent à un besoin spécifique de la population locale.

Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité (foyer de quartier polyvalent à destination des associations et des citoyens, plaine de jeux, ressourcerie, ...).

Par ailleurs, au vu de la localisation et du contexte urbain de la zone en bordure de grands parcs (parc du Bempt et parc Jacques Brel) ainsi que la typologie urbaine spécifique (cité jardin et blocs de logement avec petits espaces verts de proximité), la création de nouveaux espaces verts n'est pas indispensable pour la soutenabilité de la densité. Le CQD se concentre dès lors sur l'amélioration et la rénovation de ces espaces verts tout en prévoyant une large place à la végétalisation dans la plupart des projets.

Cohésion sociale

La majorité des projets visent au renforcement de la cohésion sociale, entre autres grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de ressources diverses pour les associations locales, entre autres actives sur la cohésion sociale, rénovation d'espaces publics de rencontre, aide au développement d'équipements, ...

Salubrité / biens à l'abandon

Les projets du programme concernent la rénovation de bâtiments et des espaces publics vétustes, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier ainsi que la qualité générale du tissu urbain. Deux bâtiments casco seront également investis et utilisés dans le cadre du CQD.

Emploi

Plusieurs projets impactent directement et positivement la thématique de l'emploi comme le projet C4 développant une filière de formation professionnelle ou encore les services aux citoyens et l'antenne de quartier dans lesquels des activités liées à la recherche d'emploi seront organisées.

Indirectement, les budgets des actions socioéconomiques devraient également permettre à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et les emplois qui y sont liés.

Enfin, indirectement également, la rénovation des bâtiments et de l'espace public pourrait créer de l'activité économique et participer à la création potentielle d'emplois (exemple de JST dans le CQD Stephenson).

Mixité des fonctions

L'un des enjeux important du CQD 2Cités était de diversifier les fonctions de ce territoire jusqu'ici dominé par le résidentiel. La majorité des projets brique et espace public améliorent ce critère en renforçant significativement les autres fonctions, proposant de rénover/renforcer voir créer de nouveaux équipements et activités dans la zone.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Emplois		O	O	?	+	+	+	+	O	+	+	?	?	?	?	?	?	
Mixité des fonctions		+	O	+	+	+	+	+	O	+	+	O	+	+	+	+	?	

Équipements

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Accueil de l'enfance		O	O	O	O	O	O	+	O	O	O	O	O	?	+	?	?	
Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)		+	O	+	+	+	+	O	+	+	O	+	+	?	+	?	?	

Accueil de l'enfance

Les projets F1 et F2 impacteront positivement le critère de l'accueil de l'enfance en prévoyant la création d'une nouvelle crèche néerlandophone (proposant des services spécifiquement adaptés à la population locale) ainsi qu'un programme d'accueil de la jeunesse avec des activités variées pour répondre aux besoins différenciés en termes de genres et d'âges.

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Le projet de programme prévoit plusieurs améliorations pour ce critère :

- Une plaine de jeux sera créée ;
- Les associations locales bénéficieront de l'équipement mixte du foyer de quartier ainsi que de la rénovation de la ferme du Bempt ;
- La ressourcerie mettra du matériel à dispositions des associations et citoyens.

En outre, l'accompagnement à la création d'équipements permettra de répondre de manière pertinente, sur mesure, aux besoins exprimés localement.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Espaces verts		+	+	+	0	0	0	0	+	0	+	0	0	0	0	?	?	
Alimentation durable		0	0	+	+	0	?	?	+	+	+	0	?	?	?	?	?	
Espace public et qualité du cadre de vie		+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	?	
Création de repères symbolique et paysage urbain		?	0	?	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	?	?	

Espaces verts

Comme expliqué plus haut, la zone du CQD 2Cités présentant de nombreux espaces (ou)verts, la création de nouveaux espaces verts n'est pas particulièrement pertinente. À la place, la plupart des projets briques intègrent un degré important et diversifié de verdurisation dans leurs actions. Une attention est également portée à l'amélioration et la rénovation des espaces verts existants (squares des blocs jaunes et parc du Bempt).

Alimentation durable

La thématique de l'alimentation durable est traitée à plusieurs moments dans le programme de CQD avec des projets améliorant directement le critère (création de l'épicerie solidaire, cantine sociale, aides aux potagers). On trouve également une ambition globale de circularité et de mise en réseaux de ces projets qui devrait aider à un développement plus poussé de cette thématique.

Qualité du cadre de vie

Plusieurs projets auront un impact positif sur ce critère, puisque les actions principales reposent sur le fait de travailler la matérialité de l'espace public afin d'en améliorer la qualité à des fins de cadre de vie pour tous les publics qui le fréquentent. Ces projets (squarebeek, rénovation de l'avenue de la Verrerie, la vision d'aménagement pour le Bempt) permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

Création de repère symbolique / paysage urbain

Si la rénovation de l'espace ouvert permettra la mise en valeur paysagère de la zone tout en améliorant la perception du quartier (et, indirectement, la qualité de vie de ses habitants) ce critère est relativement peu traité dans le CQD.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Cycle de l'eau et maillage bleu		+	+	?	0	0	+	-	-	0	?	0	?	-	?	?	?	
Adaptation aux changements climatiques et résilience		+	+	+	+	+	0	?	-	+	+	0	?	?	0	?	?	
Faune et flore et maillage vert		+	+	+	0	0	0	?	-	0	0	0	?	0	0	?	?	
Sols, sous-sols		+	+	0	0	0	0	0	-	0	0	0	?	0	0	?	?	
Pollution de l'air		0	+	0	?	?	0	-	0	0	0	0	?	?	?	?	?	
Confort acoustique et vibratoire		/!\	+	0	0	/!\	/!\	/!\	+	0	0	/!\	0	0	0	?	?	
Energie		+	+	+	0	0	+	-	0	+	0	0	?	-	?	?	?	
Ressources		+	+	+	+	+	+	-	-	+	0	0	?	-	?	?	?	

Cycle de l'eau et maillage bleu

La rénovation/construction de bâtiments d'une part et la rénovation de l'espace public d'autre part sont des opportunités pour améliorer la thématique de la gestion de l'eau.

Par ailleurs, les projets de végétalisation et de plantation d'arbres auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement, et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact est quand même à noter et pourrait permettre par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Les évaluations négatives concernent des bâtiments à construire sur des parcelles vides ou des bâtiments vides actuellement : les activités qui y verront le jour augmenteront les consommations d'eaux et les productions d'eaux grises/usées.

Changement climatique et résilience

De manière globale, la plantation d'arbres et les végétalisations dans les projets du programme auront des impacts positifs sur ce critère, notamment par la réduction liée à l'effet d'îlot de chaleur.

Plusieurs actions participent également à cet effort, décrit plus haut, d'une ambition de résilience et circularité, de mise en réseaux d'actions qui permettront, ensemble de travailler sur ce critère.

Faune et flore, maillage vert

Les projets de végétalisation et de la plantation d'arbre, ainsi que la valorisation et le développement de la faune en présence auront un impact positif sur ce critère.

Plusieurs actions socioéconomiques, une fois mieux définies, présentent également un potentiel pour l'amélioration de la biodiversité dans le quartier.

Sols/sous-sols

Quelques projets ont comme impact une désimperméabilisation des sols ainsi que l'augmentation de sa qualité (aération, décompaction, plantation, amendement...). Même si cela ne concerne pas de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif.

La création des 5 à 6 nouveaux logements est prévue sur une parcelle actuellement boisée, ce qui nécessitera une imperméabilisation de ~200 m² au sol, ce qui est désavantageux pour le critère.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports actifs, rénovation de bâtiments, donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logements sur un terrain actuellement vide augmentera nécessairement les consommations et les rejets afférents mais ces derniers, au vu du faible nombre de nouveaux logements, sont considérés comme négligeables.

Confort acoustique et vibratoire

L'apaisement de voirie est un élément positif important du projet de programme concernant le confort acoustique.

Plusieurs projets sont cependant susceptibles de créer des nuisances sonores à divers degrés en passant d'une zone totalement résidentielle à une zone où des activités se déroulent et où une vie de quartier existe. C'est un point d'attention récurrent à prendre en compte lors de la réalisation des projets.

Énergie

Le fait de rénover des bâtiments aura un impact positif en termes d'énergie.

Cependant, comme pour le critère de la pollution de l'air : créer de nouveaux logements sur des terrains actuellement non occupés augmentera nécessairement les dépenses énergétiques. Cette augmentation devrait rester limitée au vu du nombre de bâtiments créés.

Ressources

D'une part les bâtiments créés ou rénovés impliqueront des déchets et impliqueront d'importants flux de matériaux entrants et sortant lors des chantiers ; d'autre part, la rénovation permettra d'isoler et réduire les consommations actuelles.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL	
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1		
Accessibilité des transports en communs		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	?	
Circulation motorisée		-	?	O	O	O	-	?	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
Vélo		+	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	?	?	?	?	?	?	
Piétons / PMR		+	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	?	
Alternatives à l'automobilité		+	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	?	?	

Transports en commun

Les opérations principales du CQD n'impactent pas ce critère.

Circulation motorisée

Ce critère n'est que peu impacté par le projet de programme. D'une part l'apaisement global des voiries permettra à la circulation automobile de mieux correspondre à ce qui est prévu la concernant dans la SMV Good Move (cette action sera plutôt traitée dans le CLM en cours sur la zone). D'autre part, des points d'attention sont à noter concernant le stationnement, diminués dans les projets A1 et C1.

Vélo

Les dispositifs de stationnement prévus dans quelques projets ainsi que les divers projets brique et espace public permettront d'améliorer le stationnement cycliste en termes de confort et sécurité dans l'ensemble de la zone. Le développement d'activités « locales » jouera en faveur de l'utilisation du vélo pour les riverains du quartier et des quartiers alentours.

Piétons/PMR

Les divers projets brique et espace public permettront d'améliorer les cheminements piétons, leur confort et leur sécurité, dans un cadre plus vert.

Alternatives à l'automobilité

Ce critère n'est pas traité directement dans le CQD (il le sera dans le CLM en cours sur la zone). Les projets améliorant l'expérience des modes actifs sur la zone pourraient, par contre, indirectement participer à un report modal au détriment de l'utilisation de la voiture individuelle.